

Réf: Dossier N° : 55998

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AURORE INGENIERIE » en abrégé «AIGIR »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE TERMINUS 81/82, BP 266
GAGNOA**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 23 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AURORE INGENIERIE » en abrégé «AIGIR ».

Objet: tous travaux de bâtiments publics (btp), électricité, plomberie, fourniture de matériels, génie civil, vrd, informatique, prestations de services, commerce général, divers

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et libérées partiellement par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE TERMINUS 81/82, BP 266
GAGNOA**

GERANT: Monsieur SYLLA ABOUBACAR ELISEE.

**RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27813 du 24/10/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24894 du 24/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

